

## DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES SERVICES

---

### SERVICES DE

*Évaluation à mi-parcours du projet*

*IRTIQAA « Autonomisation des femmes travailleuses migrantes circulaires au Maroc »*

---

### DEMANDE D'OFFRE DE PRIX

N° : OIM/RBT/RFQ/2021/033

**Mission :** *Rabat, Maroc  
11 rue Ait ourir, Souissi, Rabat*

**Nom du Projet :** *IRTIQAA « Autonomisation des femmes travailleuses migrantes circulaires au Maroc »*

**Titre des Services :** *Evaluation à mi-parcours du projet IRTIQAA*





## Demande d'offre de Prix

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service pour le projet **IRTIQAA** « *Autonomisation des femmes travailleuses migrantes circulaires au Maroc* » pour laquelle cette demande d'offre de prix est publiée.

L'OIM invite les prestataires de service à fournir leur Proposition technique et financière pour la fourniture des services suivants : ***Evaluation à mi-parcours du projet IRTIQAA.***

En coordination avec les équipes l'OIM Maroc, l'évaluateur aura pour missions :

- Analyser l'étendue des réalisations des activités, des produits, des résultats et des objectifs en fonction de la matrice des résultats et de formuler des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du projet en cours ;
- Recueillir les données sur les progrès mis à jour par rapport aux indicateurs du projet et analyser l'étendue des réalisations ;
- Élaborer et mettre à l'essai, dans la mesure du possible, la méthodologie et les outils de collecte des données pour les indicateurs des objectifs et des résultats du projet, qui pourront être utilisés pour le suivi et l'évaluation des projets à l'avenir ;
- Identifier et documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques potentielles pour l'OIM et les parties prenantes et fournir des recommandations stratégiques pour améliorer la mise en œuvre du projet au cours de la période restante du projet.

Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix.

La Demande d'offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courriel : [morocccoprocurement@iom.int](mailto:morocccoprocurement@iom.int) au plus tard le **30 novembre 2021 à minuit**. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

## Table des Matières

**Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Cabinets-conseils .....3**

**Section II. Termes de référence .....7**

### **Section I - Instructions aux Prestataires de services / Cabinets-conseils**

#### 1. Introduction

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet-conseil sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

#### **2. Manœuvres frauduleuses et coercitives**

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :
  - Est considéré comme acte de corruption le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur dans le but d'influencer l'action de l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du contrat ;
  - Est considéré comme acte frauduleux tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui sciemment ou par négligence, induit ou tente d'induire l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du contrat, dans le but d'obtenir un avantage financier ou de se soustraire à une obligation ;

- Est considéré comme acte de collusion toute entente clandestine entre deux ou plusieurs soumissionnaires en vue de modifier artificiellement les résultats d'un processus de passation dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- Est considéré comme acte de coercition le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement ou indirectement, à tout participant au processus de passation en vue d'influencer indûment ses activités pendant le processus de passation, ou d'affecter l'exécution d'un contrat.

### 3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix.
- 3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix. La demande doit être adressée par écrit et soumise à l'OIM à l'adresse suivante : [morocccprocurement@iom.int](mailto:morocccprocurement@iom.int)

### 4. Préparation des Propositions

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :
  - a) la Proposition technique, et
  - b) la Proposition financière.
- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en *français*
- 4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en **MAD**
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

### 5. Proposition technique

- 5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :
  - a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
  - b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
  - c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
  - d) Le CV du personnel professionnel proposé
  - e) Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail

## **6. Proposition financière**

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

## **7. Évaluation**

- 7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

## **8. Attribution du Marché**

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du **3 janvier 2022**.

## Section IV. Termes de référence

### TERMES DE REFERENCE

#### Évaluation à mi-parcours du projet IRTIQAA « Autonomisation des femmes travailleuses migrantes circulaires au Maroc »

Mandaté par l'OIM Maroc

<b>Titre du projet</b>	IRTIQAA « Autonomisation des femmes travailleuses migrantes circulaires au Maroc »
<b>Pays du projet</b>	Maroc
<b>Bénéficiaires</b>	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), Travailleuses saisonnières marocaines participant au programme de migration circulaire en Espagne
<b>Partenaire(s)</b>	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) ; Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétence ; Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger
<b>Bailleur de fonds</b>	Fonds de l'OIM pour le développement (IDF)
<b>Budget du projet</b>	300 000 USD
<b>Période d'implémentation</b>	24 mois (Octobre 2020 – Septembre 2022)
<b>Période couverte par l'évaluation</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2020 – 31 décembre 2021
<b>Type d'évaluation</b>	Évaluation à mi-parcours du projet
<b>Gestion de l'évaluation</b>	Cette évaluation est gérée par le gestionnaire du projet IRTIQAA sous la supervision globale de la Cheffe de mission de l'OIM Maroc en coordination avec le bureau régional du Caire
<b>Calendrier de l'évaluation</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2022 – 28 février 2022

## 1. CONTEXTE

Dans le cadre d'un accord de mobilité pour réguler les flux de main-d'œuvre migrante signé entre l'Espagne et le Maroc en 2001, un programme de migration circulaire entre les deux pays a été lancé afin de permettre à des milliers de femmes marocaines, chaque année, de travailler dans la province de Huelva en Espagne dans la cueillette des fruits rouges. L'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) assure le processus de recrutement des travailleuses saisonnières et le pilotage de ce programme. Le manque d'opportunités d'emploi dans leur communauté d'origine ainsi que l'instabilité financière poussent ces femmes - majoritairement issues du milieu rural, âgées de 18 à 45 ans et mariées avec des enfants à charge - à participer au programme et trouvent ainsi l'opportunité de réaliser leur indépendance financière.

En tant qu'agence nationale chargée de l'insertion socioprofessionnelle au Maroc et disposant de plusieurs dispositifs d'intermédiation, d'accompagnement et de renforcement des capacités des chercheurs d'emploi et des porteurs de projets, l'ANAPEC est consciente des défis d'intégration des travailleuses saisonnières dans le marché du travail durant la phase post-retour. C'est pourquoi elle souhaite autonomiser les travailleuses saisonnières de retour dans leur communauté d'origine en créant un programme d'appui et d'accompagnement socioéconomique post-retour adapté à leurs profils et à leurs besoins.

C'est dans ce cadre que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) met en œuvre en partenariat avec l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), le projet IRTIQAA visant à contribuer à l'autonomisation des travailleuses saisonnières marocaines participant au programme de migration circulaire entre l'Espagne et le Maroc dans leur communauté d'origine. Plus précisément, le projet vise à appuyer les efforts de l'ANAPEC à mettre en place un programme d'autonomisation socioéconomique des travailleuses saisonnières adapté aux profils et besoins de ces dernières, dans trois régions pilotes : Rabat-Salé-Kénitra, Béni Mellal-Khénifra et Casablanca-Settat. Une étude sur l'autonomisation des travailleuses saisonnières au Maroc mettant en exergue la situation socioéconomique des femmes et leurs besoins en matière d'assistance à l'autonomisation, ainsi qu'un atelier national de présentation de cette étude ont été réalisés. Sur la base de cette étude, des outils audiovisuels didactiques et pédagogiques de sensibilisation et d'information (motion design, podcast, capsules vidéo et audios) destinés aux travailleuses saisonnières ainsi qu'une série d'activités de renforcement des capacités ciblant le personnel de l'ANAPEC sont en cours d'élaboration.



## *Structure du projet IRTIQAA<sup>1</sup>*

**Objectif :** Contribuer à l'autonomisation des travailleuses migrantes marocaines participant au programme de migration circulaire Espagne-Maroc dans leur communauté d'origine.

**Effet direct 1 :** Le gouvernement, via l'ANAPEC, met en œuvre un programme d'autonomisation des travailleuses migrantes participant au programme de migration circulaire dans trois zones d'origine pilotes.

**Produit 1.1 :** L'ANAPEC a une meilleure compréhension de la situation socio-économique des travailleuses migrantes qui participent au programme de migration circulaire et des besoins en termes d'assistance liés à l'autonomisation, y compris ceux spécifiques au genre.

Activités : Analyse holistique de l'impact socio-économique du programme de migration circulaire sur les travailleuses migrantes et leur communauté ; Identification des profils entrepreneuriaux chez les travailleuses et diagnostic de leur aptitudes à l'entrepreneuriat ; Analyse de marché des trois zones d'origine pilotes des travailleuses migrante / Cartographie des dispositifs de financement ; Organisation d'un atelier national de consolidation de l'étude.

**Produit 1.2 :** L'ANAPEC a renforcé ses capacités pour mettre en œuvre des programmes d'assistance à l'autonomisation des femmes travailleuses migrantes en prenant en compte les besoins spécifiques liés au genre (sur la base de l'étude ci-dessus : Produit 1.1).

Activités : Co-Développement des outils de sensibilisation et d'information pour les travailleuses migrantes ; Renforcement des capacités au profit du personnel de l'ANAPEC pour qu'il puisse fournir une assistance adaptée à l'autonomisation des travailleuses migrantes ; Adaptation des outils de formation/matériels didactiques en support numérique.

## **2. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION**

L'objectif de cette évaluation est triple :

- Améliorer la mise en œuvre du projet en cours, analyser l'étendue des réalisations des activités, des produits, des résultats et des objectifs en fonction de la matrice des résultats ;
- Recueillir les données sur les progrès mis à jour par rapport aux indicateurs du projet et analyser l'étendue des réalisations ;

---

<sup>1</sup> Une révision du budget et de la matrice des résultats est en cours : quelques nouveaux indicateurs et activités seront à prendre en compte lors de l'évaluation.

- Élaborer et mettre à l'essai, dans la mesure du possible, la méthodologie et les outils de collecte des données pour les indicateurs des objectifs et des résultats du projet, qui pourront être utilisés pour le suivi et l'évaluation des projets à l'avenir ;
- Identifier et documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques potentielles pour l'OIM et les parties prenantes et fournir des recommandations stratégiques pour améliorer la mise en œuvre du projet au cours de la période restante du projet.

### **3. PORTEE DE L'ÉVALUATION**

L'évaluation à mi-parcours couvrira le travail réalisé au cours de la première moitié du projet, du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021. La couverture géographique de l'évaluation est le Maroc, dans les trois régions cibles du projet : Rabat-Salé-Kénitra, Béni Mellal-Khénifra et Casablanca-Settat.

L'évaluation devrait aider à comprendre comment et pourquoi le projet a progressé ou est en voie d'obtenir (ou de ne pas obtenir) les résultats précis des produits et des résultats.

La cible de cette évaluation à mi-parcours est l'OIM, les parties prenantes au niveau des pays (acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, bénéficiaires) et le bailleur (IDF).

L'évaluation devrait également porter sur les thèmes transversaux suivants de l'OIM :

- Approche fondée sur les droits : l'intégration consciente et systématique des droits, normes et standards dérivés du droit international dans la programmation ;
- Intégration de la protection : l'inclusion des principes de protection humanitaire dans la réponse à la crise en veillant à ce que toute réponse soit fournie de manière à éviter tout effet négatif involontaire (ne pas nuire), soit fournie en fonction des besoins, priorise la sécurité et la dignité, repose sur la participation et l'autonomisation des capacités locales et tient les acteurs humanitaires responsables vis-à-vis des personnes et des communautés affectées ;
- Inclusion des personnes handicapées : la protection et la promotion des droits des personnes handicapées dans les lois, les politiques et les pratiques ;
- Intégration de la dimension de genre : le processus d'évaluation des implications de toute action prévue, y compris la législation, les politiques ou les programmes, pour les personnes de différents groupes de genre, dans tous les domaines et à tous les niveaux ;
- Sensibilité à l'environnement et durabilité : répondre aux besoins humains sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins et à prévenir des dommages irréversibles au monde ;
- Obligation de rendre compte aux populations affectées : engagement actif des acteurs humanitaires à utiliser le pouvoir de manière responsable en tenant compte, en rendant compte et en étant tenus de rendre compte par les personnes qu'ils cherchent à aider.

#### 4. QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation à mi-parcours évaluera les critères suivants de l'OCDE : pertinence, efficacité, cohérence, efficience, durabilité et impact. La liste des questions ci-dessous est indicative et devrait être examinée au cours de la phase initiale :

Les questions d'évaluation devraient intégrer l'égalité des sexes et la non-discrimination comme préoccupations transversales tout au long de ses livrables et de son processus. De plus, l'incidence de la COVID-19 sur la réalisation du projet sera prise en compte. Tous ces aspects devraient être reflétés dans les questions d'évaluation qui seront finalisées dans le rapport initial.

Pertinence :

- Dans quelle mesure les produits/résultats/objectifs prévus du projet répondent-ils aux besoins et aux priorités des bénéficiaires/principaux partenaires du projet ?
- Le projet est-il bien aligné sur les politiques et les plans des gouvernements nationaux et régionaux ?
- Les activités et les résultats sont-ils adaptés au contexte et aux besoins locaux ?
- Comment les principaux intervenants ont-ils participé à la conception et à la mise en œuvre du projet ?
- La théorie du changement présente-t-elle une solution techniquement adéquate au problème de développement en cours en termes de lien entre les produits, les résultats et l'impact du projet et ses liens avec des facteurs externes ?
- Les hypothèses du projet sont-elles restées vraies ? Certaines hypothèses essentielles ont-elles été omises ?
- Le projet travaille-t-il avec les bons partenaires pour atteindre les résultats escomptés ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré les thèmes transversaux dans la conception ?

Cohérence :

- Dans quelle mesure le projet recherche-t-il et crée-t-il effectivement des synergies avec d'autres interventions au sein de l'OIM
- Le projet est-il conforme aux ODD 8.3 et 8.5; MiGOF - Objectif 1 ; IOM M&SD Strategy - Outcome 1, Deliverable 2 ; Outcome 2, Deliverable 3 ; Outcome 3, Deliverables 1 et 2 ?

Efficacité :

- Dans quelle mesure le projet atteint-il les produits, les résultats et l'objectif prévus ?
- Les résultats imprévus du projet ont-ils été déterminés ?
- Quels ont été les principaux facteurs qui ont contribué à la réussite du projet dans l'atteinte de ses objectifs ? Le projet a-t-il réussi à éliminer les obstacles potentiels et comment ? Comment ont-ils influé sur l'efficacité globale du projet ? Quelle est l'évaluation de la qualité des produits du projet ?
- L'égalité des sexes et l'inclusion des personnes handicapées sont-elles intégrées efficacement dans la planification et la mise en œuvre du projet ?

- Dans quelle mesure les résultats du projet sont-ils suivis efficacement ? Le système de suivi et d'évaluation est-il axé sur les résultats et facilite-t-il la gestion adaptative et l'apprentissage ?
- Dans quelle mesure la structure de gestion et de gouvernance du projet mise en place a-t-elle travaillé stratégiquement avec l'OIM, les parties prenantes et les partenaires du projet pour atteindre les buts et objectifs du projet ?
- Les partenaires perçoivent-ils les ressources offertes par le projet comme un moyen efficace d'atteindre les objectifs du projet ?
- Quelle est l'évaluation de la façon dont l'équipe de projet a géré les risques et les hypothèses contextuels et institutionnels (facteurs externes au projet) ?
- Dans quelle mesure la pandémie de COVID-19 influe-t-elle sur les résultats et l'efficacité du projet et comment le projet a-t-il tenu compte de cette influence ?

#### Efficiences :

- Des ressources (financières, humaines, de soutien technique, etc.) ont-elles été affectées de façon stratégique pour atteindre les produits du projet et les résultats particuliers ? Sinon, pourquoi et quelles mesures ont été prises pour atteindre les résultats et l'impact du projet ?
- Quelles mesures ont été mises en place pour assurer une bonne gestion des ressources du projet ?
- Les activités/opérations du projet sont-elles conformes au calendrier des activités défini par l'équipe du projet, au plan de travail et au budget ?
- Comment la direction du projet s'est-elle adaptée aux restrictions imposées par la pandémie mondiale de COVID-19 pour continuer de répondre aux besoins de mise en œuvre ?

#### Impact :

- Dans quelle mesure le projet a-t-il pu influencer l'autonomisation des travailleuses migrantes saisonnières dans les priorités et les stratégies des décideurs politiques et des partenaires nationaux ?
- Quels sont les changements les plus significatifs, attendus ou inattendus, positifs et négatifs observés à la suite du projet au niveau des bénéficiaires institutionnels et finaux jusqu'à présent ?
- Quels sont, d'après les parties prenantes, les principaux changements liés à la contribution du projet sur elles-mêmes et sur leurs institutions ?
- Le projet contribue-t-il à l'élargissement de la base de connaissances et à l'établissement de preuves concernant les résultats et les impacts du projet ?

#### Durabilité :

- Dans quelle mesure les intervenants ont-ils participé à la planification et à l'orientation des priorités et des activités du projet ?
- Le projet est-il soutenu par des institutions gouvernementales et bien intégré aux conditions sociopolitiques et culturelles locales ?
- Les types de changements recherchés par l'intervention du projet peuvent-ils être maintenus par les partenaires lorsque le soutien des donateurs est retiré ? Quelles sont les lacunes ?
- Dans quelle mesure les résultats de l'intervention sont-ils susceptibles d'apporter une contribution positive durable et à long terme aux ODD et aux objectifs pertinents (explicitement ou implicitement) ?

- Comment l'approche de durabilité du projet a-t-elle été ou pourrait être affectée par la situation liée à la COVID-19 dans le contexte des interventions nationales ?
- Le projet a-t-il élaboré et mis en œuvre une stratégie de sortie ?

## 5. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation devrait commencer par un examen des documents du projet. L'OIM fournira la documentation nécessaire, y compris la proposition de projet approuvée, les plans de travail, les rapports d'activité et de projet, les outils de M&E et les données recueillies, les données financières et la correspondance pertinente. À moins que les restrictions liées à la COVID-19 ne l'empêchent, la collecte de données doit inclure des entrevues en personne avec le personnel du projet et les intervenants, dans la mesure du possible, et peut être complétée par des courriels, des questionnaires en ligne, des appels téléphoniques et des entrevues vidéo.

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation devra élaborer une méthodologie d'évaluation plus détaillée à la phase initiale pour expliquer comment les divers critères seront abordés, à l'aide d'une méthodologie mixte, y compris la triangulation pour accroître la validité et la rigueur des constatations de l'évaluation, la mobilisation des intervenants et des partenaires du projet, dans la mesure du possible, à tous les niveaux pendant les étapes de la collecte des données et de la production de rapports.

Enfin, l'évaluateur doit respecter les principes de protection des données de l'OIM, les normes et les normes d'évaluation du UNEG et les lignes directrices éthiques pertinentes. L'évaluation à mi-parcours sera conforme aux normes d'évaluation et respectera les garanties éthiques, telles que spécifiées dans les procédures d'évaluation de l'OIM. L'évaluation suivra toutes les directives d'évaluation pertinentes et la liste de contrôle de l'OIM qui seront fournies au début de la phase initiale. Tous les livrables doivent être approuvés par l'OIM.

L'OIM adhère aux normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) ainsi qu'aux normes de qualité d'évaluation de l'OCDE/DAC. L'évaluation est une évaluation indépendante et la méthodologie et les questions d'évaluation finales seront déterminées par l'évaluateur en consultation avec l'OIM.

Le revue documentaire peut suggérer un certain nombre de constatations préliminaires qui pourraient être utiles pour examiner ou peaufiner les questions d'évaluation. L'examen du dossier comprendra des entrevues d'information avec l'équipe de projet et le bailleur.

À l'étape de la collecte des données, des entrevues avec le personnel du projet, les intervenants et les partenaires seront menées. Une liste indicative des personnes à interviewer sera préparée par l'équipe de projet en consultation avec l'évaluateur.

Un atelier virtuel des parties prenantes sera organisé vers la fin de l'évaluation, avec la participation des parties prenantes clés et du personnel de l'OIM. Il s'agit d'une occasion de

présenter les constatations préliminaires, d'inviter les participants à les valider et de combler les lacunes statistiques. Une compilation d'un projet de rapport d'évaluation suivra (voir les produits livrables ci-dessous pour plus de détails). L'ébauche fera l'objet d'un examen méthodologique par l'OIM et, une fois les ajustements nécessaires terminés, elle sera distribuée aux principaux intervenants.

## 6. LIVRABLES ET GESTION DE L'ÉVALUATION

Les livrables de l'évaluation sont les suivants :

- Un rapport initial (*inception report*) qui décrit clairement l'approche et les outils d'évaluation à utiliser. Le rapport initial doit également inclure une matrice d'évaluation qui comprend la méthodologie à utiliser, les indicateurs, les questions d'évaluation et un plan de travail détaillé.

Le rapport initial devra :

- Décrire le cadre conceptuel qui sera utilisé pour entreprendre l'évaluation ;
- Elaborer la méthodologie proposée dans les TDR avec les changements nécessaires ;
- Définir en détail les données nécessaires pour répondre aux questions de l'évaluation, les sources de données par questions d'évaluation spécifiques (en mettant l'accent sur la triangulation autant que possible), les méthodes de collecte de données et l'échantillonnage intentionnel.
- Préciser les critères de sélection des personnes à interviewer (dans la mesure du possible, inclure des hommes, des jeunes et des femmes) ;
- Détailler le plan de travail de l'évaluation, en indiquant les phases de l'évaluation, leurs principaux résultats attendus et les étapes clés ;
- Établir la liste des principales parties prenantes à interviewer et les outils à utiliser pour les entretiens et les discussions ;
- Définir l'ordre du jour de l'atelier des parties prenantes ;
- Définir les grandes lignes du rapport d'évaluation final ;
- Elaborer des guides d'entretien et autres outils de collecte de donnée.

Le rapport initial devrait être approuvé par l'OIM avant de procéder à la collecte des données.

- **Outils de suivi et d'évaluation complets** qui seront utilisés pour recueillir les données qualitatives et quantitatives liées au rendement du projet (y compris, mais sans s'y limiter, l'évaluation des connaissances avant la formation, les sondages de satisfaction, les listes de contrôle, les formulaires de présélection des bénéficiaires et de consultation). Ces outils devraient être testés au cours de l'évaluation à mi-parcours, dans la mesure du possible, afin de recueillir des données par rapport aux indicateurs de projet à inclure dans le rapport d'évaluation et d'établir des bases de référence pour

certaines indicateurs. Les outils devraient être améliorés au besoin en fonction de cet essai pilote.

- Un **maximum de 25 pages d'ébauche de rapport d'évaluation en français** et sans annexes (y compris un résumé et un aperçu de l'état d'avancement des indicateurs du projet, des sources de données et des constatations de l'évaluation, des bonnes pratiques, des leçons apprises, des occasions manquées, des points forts et des échecs, des lacunes et des défis en matière de conception, gestion et mise en œuvre du projet). L'ébauche du rapport sera distribuée pour recueillir les commentaires et les contributions des principales parties prenantes, après quoi l'évaluateur finalisera le rapport et soumettra le rapport d'évaluation final à l'OIM.

Schéma du rapport d'évaluation :

- Page de couverture avec les données clés du projet et de l'évaluation
- Résumé exécutif
- Acronymes et abréviations
- Contexte et description du projet, y compris les principaux résultats rapportés
- Méthodologie et limites
- Conclusions (le contenu de cette section doit être organisé autour du critère et des questions d'évaluation), y compris un tableau montrant les résultats au niveau des produits et des résultats par le biais des indicateurs et des cibles prévus et atteints et des commentaires sur chacun d'eux
- Conclusions
- Recommandations destinées aux différentes parties prenantes clés et les partenaires du projet), en indiquant pour chacune d'elles la priorité, le calendrier et le niveau de ressources requis. Suggéré : 8 à 10 recommandations maximum au total)
- Enseignements tirés et bonnes pratiques
- Annexes :
  - TdR
  - Liste des personnes consultées
  - Calendrier des travaux (briefings, collecte de données, entretiens, visites de terrain, atelier(s).)
  - Documents consultés
  - Matrice d'évaluation
  - Outils de collecte de données
  - Matrice d'analyse du cadre logique
  - Leçons apprises
  - Bonnes pratiques émergentes
- **Un rapport d'évaluation (version finale)** qui reflète les commentaires des parties prenantes, ainsi que des annexes comprenant des copies électroniques des données brutes, des copies des outils de collecte de données, la liste du personnel et des parties prenantes interrogés ou des organisations incluses dans les enquêtes. La soumission du

rapport sera suivie d'une séance d'information pour présenter les conclusions et les recommandations, qui sera programmée avec l'équipe OIM à une date plus proche.

- **Un résumé d'évaluation de deux pages** en anglais et en français au format OIM.

L'évaluation sera gérée par l'OIM en étroite coordination avec le partenaire du projet, l'ANAPEC.

L'OIM effectuera les tâches suivantes pendant l'évaluation :

1. Fournir les documents et / ou informations pertinent(e)s de l'OIM à l'évaluateur ;
2. Fournir la liste des principales parties prenantes du projet, des partenaires techniques et des partenaires de mise en œuvre ;
3. Présenter l'évaluateur aux principales parties prenantes du projet et lui fournir la documentation nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de la tâche.
4. Fournir des commentaires sur la note méthodologique et le projet de rapport ;
5. Assurer la supervision des activités de l'évaluateur.

## 7. CALENDRIER

L'évaluation devrait durer 8 semaines au maximum et commencer le 3 janvier 2022 au plus tard.

Voici un échéancier provisoire pour la mise en œuvre de l'évaluation :

<b>Nbr.</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Échéance</b>
1	Sélection (entretien provisoire le 10 décembre 2021)	10 décembre 2021
2	Signature du contrat et démarrage de la mission	03 janvier 2022
3	Revue documentaire	09 janvier 2022
4	Soumission du rapport initial ( <i>inception report</i> )	10 janvier 2022
5	Collecte et analyse des données	17 janvier – 06 février 2022
6	Atelier virtuel avec les intervenants pour présenter les résultats préliminaires	10 février 2022
7	Soumission d'une première version du rapport final	15 février 2022
8	Soumission du rapport final, des outils de suivi et d'évaluation complets et des rapports des sessions	28 février 2022



## **8. BUDGET DE L'ÉVALUATION ET PAIEMENT**

Les honoraires d'évaluation sont forfaitaires. La proposition financière doit inclure le taux journalier de l'évaluateur et une ventilation du nombre de jours pour chacune des tâches prévues par la méthodologie.

L'évaluation sera en théorie conduite en présentiel. Cependant, par précaution en vue de l'évolution de la pandémie, tous les coûts liés aux vols, à l'hébergement à l'hôtel, aux déplacements de l'évaluation sur les sites de mise en œuvre du projet et à tout autre coût associé à une évaluation sur le terrain doivent être indiqués séparément.

Le décaissement des honoraires du consultant en évaluation sera effectué après la soumission et l'approbation par l'OIM des produits livrables convenus.

Le plafond du budget pour l'évaluation est de 10 000 USD. Le versement des honoraires de la consultation sera effectué sur présentation et approbation satisfaisantes par l'OIM des livrables convenus, conformément au calendrier de versement suivant :

- Soumission de *Inception Report* – 25%
- Soumission d'une première version du rapport final – 25%
- Soumission de la version finale du rapport d'évaluation comportant les annexes & les outils de suivi et évaluation complets – 50%

## **9. QUALIFICATIONS REQUISES**

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation doit posséder les qualifications et l'expérience minimales suivantes :

- Diplôme de master minimum en recherche sociale et/ou méthodes d'évaluation, sciences sociales, études de développement, ou disciplines similaires ;
- Au moins 7 ans d'expérience dans l'évaluation de projets ou d'initiatives de développement, y compris l'approche de la théorie du changement sur l'évaluation, la programmation basée sur les droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats ;
- Connaissance avérée du contexte marocain et familiarité avec les questions de migration circulaire Maroc-Espagne ;
- Excellente maîtrise de l'anglais et du français (écrit) et maîtrise de langues locales (arabe dialectale, amazigh) pour pouvoir conduire des entretiens ;
- Connaissance des rôles, du mandat et du fonctionnement de l'OIM et ceux de l'ANAPEC ;
- Compétences et expérience avérées en matière de collecte de données quantitatives et qualitatives et de rédaction de rapports techniques et analytiques connexes ;

- Solides capacités conceptuelles, analytiques et communicationnelles ;
- Capacité avérée à fournir des missions de qualité dans des délais serrés.

## **10. PROCEDURE DE SOUMISSION**

Les candidats ou équipes qualifiés et intéressés doivent soumettre leur proposition (10 pages maximum, CV non compris), y compris :

- CV détaillé accompagné d'une courte lettre de motivation ;
- Proposition technique décrivant en détail l'approche et les méthodologies de la mission ;
- Proposition financière comprenant une estimation des jours de travail pour les livrables susmentionnés et le taux journalier ;
- Un exemple de rapport d'évaluation récent ;
- Deux références de clients (mails et téléphone à contacter éventuellement).

La proposition doit être soumise à l'OIM par courrier électronique à **morocprocurement@iom.int** au plus tard **le mardi 30 novembre 2021, avant minuit (GMT+1).**